Image not found or type unknown

Délai paiement par avocat après condamnation employeur

Par **Mazeau**, le **25/04/2009** à **15:00**

Bonjour,
Condamné au CPH puis décision confirmée en Appel le 02 décembre 2008, mon employeur ne s'est pourvu en cassation dans le délai des 2 mois.
Le 10 février 2009 le bureau de mon avocat m'a confirmé avoir reçu le chèque de mon employeur et que je recevrais celui-ci dans les 20 jours.
Le lundi 06 mars dernier n'ayant toujours rien reçu j'ai de nouveau appelé le bureau de l'avocat, il m'a été indiquée la somme exacte que je devais percevoir et il m'a été affirmé que je recevrais le chèque de la Carpa pour la fin de la semaine.
Or à ce jour 25 avril rien ne m'est parvenu.
Pouvez-vous m'indiquer les recours pour obtenir enfin ce paiement.
Merci
cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés